



Mairie
d'OYEU 38690

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023 :

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/06/2023.

PRESENTS :

Christophe BENOIT, Gilles RULLIERE, Evelyne DUVERT, Christelle MEYER, Marie Hélène PILOT, Philippe MOUTINHO, Ingrid SANFILIPPO, Brigitte AUBERT, Jean Marc VALLET, Jérôme PECQUET.

EXCUSÉS : Serge BARANIECKI donne pouvoir à Jean-Marc VALLET, Christophe BARBIER à Christophe BENOIT, Laurent GREYNAT à Philippe MOUTINHO, Cécile MEYER à Evelyne DUVERT et Nathalie BEAUJEAN à Marie-Hélène PILOT.

N.B : *Le pouvoir de Mme Nathalie BEAUJEAN ne sera pas comptabilisé pour les élections sénatoriales puisqu'elle ne possède pas la nationalité française.*

Présents : 10, le quorum est atteint.

Pouvoirs : 5.

Absent : 0.

Votants : 14 pour les élections sénatoriales uniquement et 15 pour les autres décisions du conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 11 mai 2023.
- Élection sénatoriales.
- Élection des jurés d'assises.
- Point ressources humaines.
- Urbanisme et retour des différentes commissions.
- Informations et questions diverses.

M. Jérôme PECQUET est désigné secrétaire de séance.

La séance commence à 19H15.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 11 MAI 2023

Approuvé à l'unanimité des membres présents, pas de remarques.

DÉLIBÉRATION

D2023-21 : Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales 2023.

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le 9 juin 2023 à 19h15,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) *Composition du bureau électoral :*

M. le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux membres les plus âgés et les deux membres les plus jeunes du conseil municipal présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Evelyne DUVERT, M. Gilles RULLIERE, Mme Ingrid SANFILIPPO et M. Philippe MOUTINHO.

b) *Élection des délégués et suppléants :*

M. Le Maire rappelle le mode de scrutin et invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Liste(s) déposée(s) :

- **Liste OYEU** : Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Jean-Marc VALLET, Christelle MEYER, Laurent GREYNAT et Marie-Hélène PILOT.

Après avoir procédé au vote, les résultats sont les suivants :

Présents : 10

Abstentions : 0

Votants : 14

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **Liste OYEU : 14 voix.**

Les candidats de la liste OYEU, ayant obtenu 14 voix, sont proclamés :

- **Délégués** : Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT et Jean-Marc VALLET.

- **Suppléants** : Christelle MEYER, Laurent GREYNAT et Marie-Hélène PILOT.

JURÉS D'ASSISES

Le Maire de la commune d'Oyeu a été désigné, par arrêté préfectoral du 28/04/2023 n°38 2023 04 28 00004, pour effectuer publiquement le tirage au sort de 6 jurés d'assises sur les listes électorales des communes de Burcin, Bévenais et Oyeu.

Après avoir expliqué les modalités, M. Le Maire procède au tirage au sort de 2 noms par liste qui seront transmis à la cour d'assises de l'Isère.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire à la procédure de désignation des jurés et la liste définitive sera établie par une commission créée à cet effet.

Les personnes tirées au sort seront prévenues par courrier avec un questionnaire à remplir leur permettant de confirmer leur sélection ou d'en demander l'annulation par une dispense (Les motifs et modalités de dispense sont précisés dans le courrier).

Ces questionnaires sont à retourner à la commune d'Oyeu dans les plus brefs délais.

RESSOURCES HUMAINES

➤ Le retour de l'agent titulaire du poste d'adjoint administratif, en congé grave maladie depuis 2020, est prévu courant juin sur la base d'un temps non-complet à 17h. Ce temps de travail pourra être revu à la hausse courant juillet en fonction de l'évolution de sa situation et après validation de toutes les instances médicales.

Pour l'agent remplaçant, des solutions transitoires pour aller au terme de son contrat existent, avec un glissement de ses tâches sur le temps de cantine scolaire ou un partage de son savoir-faire administratif avec une autre commune.

➤ Tous les entretiens annuels d'évaluation ont été faits.

➤ Démarrage de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels : les grilles d'analyse des postes des employés sont en cours de réalisation.

URBANISME :

- Pas de remarques sur les dossiers en cours : deux déclarations préalables pour des panneaux photovoltaïque et un permis de construire.
- La formation pour l'instruction des permis de construire prévue initialement en mai 2023 a été annulée et reportée fin 2023.
- Recours PLUI : quatre ont eu gain de cause, les autres sont en sursis à statuer.
- Un recours a été déposé sur une autorisation de permis de construire, le dossier est transmis à l'avocat de la commune pour la défendre.

COMMISSION CADRE DE VIE :

- Présentation de 2 chemins de randonnées sur notre commune pour le projet Plume, valorisant notre patrimoine, avec une signalétique spécifique de la collectivité (TOTEM de démarrage de parcours...) qui seront enregistrées sur **Apidae**, plateforme permettant à chaque territoire de saisir, enrichir et diffuser ses données touristiques.
- Cinéma plein air : validé par l'organisme DRAC, mais reporté à 2024.
- Réunion des affaires sociales le vendredi 16/06/2023 à 19 H.

BIEVRE EST :

- Communication et distribution du bulletin de Bièvre EST.
- Commission AGORE : présentation du budget 2023 détaillé et du SCOT, aménagement du territoire, jusqu'à 2031 :
140 hectares ont été consommés entre 2011 et 2021 pour les aménagements de terrain. L'objectif est de passer de 140 à 70 hectares pour la prochaine décennie afin de préserver le terrain agricole.

Projet de la SERRE :

- Négociation avec la chambre d'agriculture, les communes concernées (M. Laurent GREYNAT Présent pour OYEU) et la CCBE pour une implantation dans une zone non constructible. La commune d'Oyeu n'est pas opposée à ce projet mais avertit que les branchements aux différents réseaux ne seront pas pris en charge. Ce projet de 3360 m² de Serres n'est pas suffisamment abouti pour le moment et doit étudier d'autres pistes.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Acquisition d'une tondeuse pour la commune à 3500 € H.T.
- Recherche d'un camion pour remplacer l'obsolescence du notre.
- Projet Table de PINGPONG en extérieur validé, subvention prise en charge à 60%.
- Piste de STOCK CAR validée pour 4 ans.
- L'ASOB demande le remplacement des paires ballons et de compléter les grillages du stade. Une subvention de la région de 3 270 euros a été obtenue par l'ASOB, le reste à charge de la commune est de 3 300 € pour l'ensemble.
- Travaux réfection de 2 chemins communaux détériorés : chemin des étangs pour un devis de 4000 euros et chemin de la montagne pour 17 000 euros.

- Le radar pédagogique est à mettre en place.
- Blaune : les voitures roulent vite, beaucoup de plaintes.
- Réseau mobilité : mis en place fin 2023.
- Budget communal / Décision modificative prise par M. Le Maire :

Dépenses :

Chapitre 011 / Charges à caractère général

- Art 615221 / Bâtiments publics - 1 000,00 €

Chapitre 67 / Charges exceptionnelles

-Article 673 / Titres annulés sur exercice antérieur + 1 000,00 €

Cette modification intervient pour permettre le remboursement de titre de concession en 2022 : tarif appliqué non conforme à l'emplacement pris.

- Seconde édition du Voyage ludique pour les enfants le 27 juin et le dernier mardi de juillet.

Fin de séance à 20h45, prochain conseil le 27 juillet 2023 à 20h.

M. Jérôme PECQUET,
Secrétaire de séance.

M. Christophe BENOIT,
Maire.

